

Greiner pourrait suspendre son OPA sur Recticel

Si les autorités européennes ne donnent pas leur accord pour la transaction à l'issue de la phase I, probable selon Greiner, ce dernier pourrait activer une condition suspensive.



Du neuf dans l'OPA que Geiner a lancée sur Recticel il y a un mois et qui doit se terminer le 17 décembre. On peut désormais utiliser le conditionnel, car cette OPA pourrait bien ne pas être menée à son terme ou être annulée ensuite. Du moins dans un premier temps.

Le groupe autrichien signale, en effet, qu'on ne peut plus être sûr que la Commission européenne, qui examine ce rachat, donne son autorisation à l'issue de la phase I de cet examen qui doit se terminer le 24 novembre.

Deux possibilités à ce moment-là: la Commission donne son feu vert ou elle initie une investigation de phase 2, ce qui est le scénario le plus probable, selon Greiner.

Offre caduque?

Il faut rappeler ici que l'offre de rachat sur Recticel est conditionnée à l'approbation du rachat en phase I. Dès lors, en cas de phase 2, l'offrant réexaminera sa position concernant les conditions suspensives au plus tard le 21 décembre 2021. Si Greiner ne lève pas la condition suspensive exigeant l'obtention des autorisations réglementaires de phase I, l'offre faite aux actionnaires de Recticel serait caduque, explique-t-il dans un communiqué.

Mais il ne renoncerait pas à son projet pour autant. En cas d'approbation à l'issue de la phase 2, il compte lancer une nouvelle offre sur les actions de Recticel.

Rappelons que les actionnaires de Recticel sont convoqués en assemblée le 6 décembre afin de se prononcer sur la vente des activités mousses techniques à un groupe américain, une initiative de Recticel pour contrer l'OPA hostile de Greiner.

ST. W.

